

**COMPTE-RENDU DÉTAILLÉ
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU MARDI 29 JUIN 2021**

Le mardi 29 juin 2021 à 18h30, les membres du Conseil du 19^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des Fêtes de la Mairie, sur convocation à eux adressée, le mercredi 23 juin 2021, par le Maire du 19^e arrondissement, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et simultanément affichée à la porte de la Mairie.

Étaient présent-e-s à l'ouverture de la séance :

MM. AHOUDIAN, ARTIGUES, Mme AUSTIN, MM. BECHIEAU, BORTOT, BROSEL, MM. CHAOUAT, CHICHE, DAGNAUD, Mmes FILOCHE, FLOCH, FUCHS, M. GILLET, M. GOLCZYK, Mmes GUY, JACOBS, JEMNI, KERBOUA, KONÉ, LE GOUVELLO, MM. LERT, MADEC, MANTE, Mmes MERZI, NAGET, MM. NAWROCKI, NORDMAN, PILARTZ, SERFATI, Mme SOUMARE, M. THÉBAULT, Mmes TIMSIT, TOLEDANO, TOUBIANA.

Ont donné pouvoir pour les représenter :

M. BITTAN à Mme GUY, Mme BOSSAVIE à Mme JEMNI, Mme DEMBAK à M. PILARTZ, Mme FERAY à M. MANTE, Mme GAUTREAU à M. GOLCZYK.

Absents excusés :

M. LOUREIRO, M. ROUXEL

M. WANG est arrivé au point 4 de l'ordre du jour, il n'a donc pas voté les 3 premiers points.

Mme BOSSAVIE est arrivée au point 6 de l'ordre du jour, mais avait donné pouvoir pour voter en ses lieu et place avant son arrivée.

Mme GAUTREAU est arrivée au point 7 de l'ordre du jour, mais avait donné pouvoir pour voter en ses lieu et place avant son arrivée.

Le quorum était atteint à l'ouverture de la séance et pendant toute sa durée, la majorité des membres du Conseil d'arrondissement étant présente.

M. DAGNAUD déclare la séance du Conseil d'arrondissement ouverte, la première en présentiel depuis longtemps, et souhaite la bienvenue aux élus. Les citoyens qui suivent la retransmission en direct ou en différé sont salués. Les élus sont toujours honorés de délibérer et débattre sous le regard des citoyens, qui leur ont confié un mandat. Quelques légères modifications de l'ordre

du jour sont annoncées, en raison de la présence de Josette Aubert Le Prévost, la compagne de René Le Prévost qui fait l'objet d'un vœu présenté par les collègues du groupe Communiste et Citoyen. Il est proposé d'examiner les vœux inscrits en début de séance, et ensuite les délibérations. L'autre modification de l'ordre du jour, dont ont été informés les présidents de groupes, est le retrait du vœu déposé par la majorité, concernant l'opération de mise à l'abri sur trois campements de personnes à la rue. En effet, l'opération de mise à l'abri a été réalisée à la fin de la semaine dernière. Cette opération repose sur un partenariat efficace entre la Préfecture d'Île-de-France, la Préfecture de police, les services sociaux. Ainsi, plus de 180 personnes ont pu être mises à l'abri et bénéficier d'un hébergement et d'une orientation. La mobilisation était indispensable. À chaque fois que des situations personnes à la rue sont signalées à la Mairie, le protocole est clair. Tout d'abord, les maraudes sociales se dépêchent sur place pour procéder à une évaluation sociale, sanitaire des personnes à la rue, recueillir leurs demandes. Ensuite, les opérations de mise à l'abri s'effectuent à l'initiative et en partenariat avec la Préfecture de région, car l'État a la responsabilité, la compétence et les moyens de prendre en charge ces actions. La préoccupation reste constante, Léa FILOCHE et Ian BROSSAT à l'Hôtel de Ville suivent ces questions. La multiplication des scènes de personnes à la rue est constatée malgré les dispositifs d'hébergement qui ont été renforcés mais sont en nombre insuffisant. Une autre difficulté est que ces dispositifs d'hébergement restent précaires, ne prenant pas assez en compte un accompagnement durable des personnes, afin d'éviter de les retrouver à la rue quelque temps plus tard. Il faut continuer à être vigilant, les dispositifs sont opérationnels mais se heurtent à l'insuffisance de systèmes d'accompagnement et de prise en charge.

Sont votées ensuite les délibérations inscrites à l'ordre du jour :

1. D192021044 : Désignation de la secrétaire de séance

M. DAGNAUD propose à Mme TIMSIT, benjamine des élu.e.s présent.e.s, d'assurer les fonctions de secrétaire de séance. Mme TIMSIT accepte cette responsabilité.

M. DAGNAUD soumet la nomination de Mme TIMSIT en tant que secrétaire de séance au vote.

Mme TIMSIT est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 39 dont 5 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 5 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

2. D192021045 : Adoption du compte-rendu de la séance du 18 mai 2021

M. DAGNAUD soumet le texte du compte-rendu de la séance du 18 mai 2021 au vote.

Le compte rendu de la séance du 18 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 39 dont 5 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 5 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0

- Nombre d'abstentions : 0

3. V192021047 Vœu relatif à la mémoire de René Le Prévost, prisonnier de guerre évadé et résistant, déposé par le Groupe Communiste et Citoyen.

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, NAWROCKI, CHICHE

M. DAGNAUD annonce en préambule la fierté et l'émotion du Conseil de pouvoir rendre hommage à René Le Prévost, à son magnifique parcours d'homme libre, de résistant, militant et combattant. Il a consacré sa longue vie à la transmission envers les publics scolaires du 19^e et présidé l'ANACR 19. Il fut une figure du travail mémoriel mené dans l'arrondissement. Avec Robert Endewelt, il fait partie de ces grandes voix et regards qui ont laissé une empreinte profonde chez ceux qui ont eu la chance et l'honneur de le côtoyer. Il est rappelé à ceux qui l'aimaient, qui ont partagé ses combats, que la voix de René Le Prévost est de celles qui ne s'éteignent jamais. Son legs constitue une identité commune, son parcours doit continuer de nous inspirer. Il faut s'efforcer d'être digne de cet héritage, qui représente le combat d'une vie. La Mairie est très heureuse d'accompagner la proposition d'un hommage à René Le Prévost, à travers la dénomination d'un lieu public (à définir) dans le quartier de la place des Fêtes, où il a laissé une marque indélébile.

M. NAWROCKI présente le vœu déposé par son groupe, heureux de rendre hommage à une figure emblématique de la résistance du 19^e. René Le Prévost fut prisonnier de guerre, résistant, militant communiste, et un passeur de mémoire dans les établissements pour les jeunes et moins jeunes. La présence de Mme Josette Aubert Le Prévost est saluée. René Le Prévost est né en 1918, reconnu comme un infatigable témoin de l'histoire dans les établissements scolaires qu'il parcourait. Lors de ses conférences, il captivait les jeunes, qui ne sont pas toujours réceptifs à un discours historique. Il narrait avec brio pour capter les regards des jeunes et enseignants, donnant un sens profond aux libertés fondamentales. Il éclairait le débat et critiquait aussi bien les accords de Munich que la « drôle de guerre » (de septembre 1939 à mai 1940), le défaitisme de l'état-major de l'époque. Sous l'œil d'historiens, le public était invité à s'interroger sur le sens de l'Histoire. Il racontait concrètement la peur, les réunions clandestines, les rafles, les copains disparus, les injustices envers les opposants politiques pourchassés. En mai 1940, après avoir attendu sur la ligne Maginot, son unité d'affectation refusa de se rendre, malgré l'armistice du maréchal Pétain. René Le Prévost continua à combattre et fut prisonnier de guerre à Bathorn en Allemagne. Il tenta de s'échapper deux fois, prenant le risque d'être déporté dans le camp de concentration Rawa-Ruska en Ukraine. Sa troisième tentative fut la bonne, il s'évada et revint à pied à Paris, parcourant l'Allemagne, la Hollande et le Nord de la France. Il rejoignit la résistance, repris contact avec les jeunes communistes, afin d'organiser des actions contre l'occupant. C'est ainsi qu'il fit la connaissance de Robert Endewelt, autre figure de la résistance du 19^e. À la Libération, les deux camarades se retrouvèrent, contribuant à l'insurrection de Paris.

L'ANACR (Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance) du 19^e est saluée à cette occasion, remerciée pour son travail de perpétuation de la mémoire. René Le Prévost en fut le président, comme Robert Endewelt. Ils éditèrent un ouvrage remarquable, préfacé par Bertrand Delanoë, relatant la vie de tous les résistants du 19^e, des témoignages qui sont des sources pour de nombreux historiens. Le souhait était que le souvenir de son engagement puisse empêcher « la mémoire qui faiblit », selon les mots de Vercors. Pour ces raisons, le groupe Communiste et Citoyen émet le vœu qu'une plaque en hommage à René Le Prévost (1918-2015) soit apposée sur un lieu ou une place publique, dans le quartier de la place des Fêtes où il vécut pendant 60 ans.

M. CHICHE prend la parole et remercie le Maire du 19^e, M. NAWROCKI et Josette Aubert Le Prévost, venue assister à cet hommage attendu. René Le Prévost est parti en 2015, le Conseil d'arrondissement avait déjà rendu un hommage à son compère Robert Endewelt, avec lequel il a

porté l'ANACR sur le 19^e. Parmi les éléments marquants de sa biographie, il faut rappeler sa personnalité joviale : cet enthousiasme commun aux anciens résistants qui ont affronté les horreurs de la guerre est un exemple admirable. La Mairie a rendu hommage à Ida Grinspan et Robert Endewelt ; le trait d'union entre ces figures, au-delà de leur travail mémoriel, est d'avoir montré qu'en dépit des épreuves, la vie était belle, qu'il était possible de se reconstruire, d'être résilient. Après la Libération, leur travail a été de transmettre aux plus jeunes, en particulier dans l'arrondissement. Avec les équipes pédagogiques, les enseignants et les élèves, ils ont construit le Parcours de Mémoire, le Mois des Mémoires et permis cette transmission à travers leurs initiatives. Ainsi, l'ANACR a été la première association à travailler sur l'apposition de plaques en hommage aux résistants, en particulier dans le 19^e. Le livre qu'ils ont édité sur les résistants du 19^e reflète leur mission impérieuse de partager la mémoire. Leur inquiétude, au crépuscule de leur vie, concernait la continuité de cet engagement, et les années de combat. La collectivité et les citoyens s'engagent à poursuivre ce travail. Une réédition du livre sur les résistants du 19^e est prévue avec l'ANACR. D'autres figures du 19^e restent à honorer, comme Madeleine Riffaud, qui est encore vivante et devrait participer à la prochaine commémoration du 25 août à Stalingrad. Une bande dessinée est parue récemment sur son histoire (éditions Dupuis, 2020). En conclusion, comme l'a dit M. DAGNAUD, c'est une grande fierté, un honneur de rendre hommage à René Le Prévost et de perpétuer son combat.

M. DAGNAUD remercie Mme Josette Le Prévost de sa présence, ainsi que Pascal F.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité

- Nombre de votant.e.s : 39 dont 5 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 5 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

4. V192021050 Vœu déposé par François Dagnaud, Halima Jemni, Roger Madec et les élu.e.s du groupe Paris le 19^e en commun, relatif aux flux de circulations qui vont être générés dans le cadre des chantiers de la Gare du Nord, de l'extension de l'hôpital Lariboisière et de la création de la liaison ferroviaire CDG Express.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme JEMNI, M. BORTOT, Mme KERBOUA, M. PILARTZ

Mme JEMNI présente le vœu déposé par le groupe Paris le 19^e en Commun, concernant le projet Gare du Nord 2024, l'extension de l'hôpital Lariboisière et la création de la liaison ferroviaire CDG Express. La société SPL ParisSeine a été mandatée par la société en charge de l'aménagement de la Gare du Nord, pour identifier des itinéraires et flux de circulation. Ainsi, l'avenue Corentin Cariou, l'avenue de Flandre et le boulevard de la Villette ont été identifiés et seront impactés par les changements. Ce sont des voies encore aujourd'hui très sollicitées, même si la municipalité a œuvré ces dernières années pour apaiser l'avenue de Flandre par des aménagements favorisant les circulations douces, comme une piste cyclable et une voie de bus. Pour ces raisons, le groupe Paris en Commun émet le vœu que les arrondissements du nord-est parisien ne subissent pas les impacts de ces chantiers, et que des itinéraires alternatifs soient trouvés pour approvisionner les travaux. Une précision est à ajouter : le vœu déposé au Conseil de Paris sera signé par les maires du 19^e, du 18^e et du 10^e arrondissement. Dans ce vœu, il sera demandé qu'un approvisionnement des chantiers soit mis en place, ce que refuse à ce jour la SCNF.

M. BORTOT annonce que le groupe Communiste et Citoyen soutiendra la délibération, opposée à deux projets. Tout d'abord, le projet Gare du Nord 2024, contre lequel se battent de nombreux collectifs de citoyens, est très éloigné d'une amélioration des mobilités, nécessaire à l'important trafic de la gare. Il s'agit d'un projet purement financier et anti-écologique. La SCNF et le groupe Auchan, qui détient 66% du projet par la filiale immobilière Ceetrus, n'ont qu'une volonté mercantile. Le but est de capter 200 millions d'usagers en transformant les 20 000 m² de la nouvelle gare en grand centre commercial. D'autres choix sont possibles pour faire de la Gare du Nord un espace de rencontres. Les usagers ont besoin d'une gare fonctionnelle et agréable, non d'un labyrinthe de galeries marchandes. L'autre chantier problématique est celui du Charles de Gaulle Express. Le groupe rappelle son opposition à cette liaison privée entre l'aéroport et la Gare de l'Est. Cette ligne directe ne desservira aucune gare sur son tracé et utilisera des sillons dédiés au fret, aux voies de report du RER B, ce qui provoquera des perturbations sur des lignes déjà saturées, fréquentées tous les jours par de nombreux Franciliens. Il s'agit d'un projet ségrégatif, dédié à des privilégiés, par son tarif prohibitif (de 24€ à 27€ le trajet aller), non accessible à la tarification Navigo. La fréquentation de cette liaison privée est évaluée à moins de 20 000 usagers par jour, quand des centaines de millions empruntent la ligne B du RER. Sur la question des flux engendrés par ces chantiers, la pression circulatoire est déjà très importante sur ces axes, provoquant des nuisances pour les habitants. La pollution empoisonne la vie des riverains et passants. Les données disponibles sur l'open data de la Mairie de Paris indiquent que le carrefour du boulevard de la Villette et de l'avenue de Flandre est en saturation la journée. Il faut repenser les déplacements, poursuivre la promotion amorcée des circulations douces, notamment dans le projet de la porte de la Villette, en renversant la hiérarchie des usages en faveur des piétons et vélos. Il est impératif qu'un autre itinéraire soit trouvé, de poser la question d'un approvisionnement des chantiers par la voie ferroviaire ou fluviale.

Mme KERBOUA intervient. Comme il a été souligné, le réaménagement de l'avenue de Flandres en 2018 et la suppression de deux files n'ont pas apaisé la circulation. Le boulevard de la Villette reste très encombré, circuler dans le secteur est devenu insupportable à tout usager et habitant. La situation dénoncée résulte des aménagements effectués par la majorité municipale. Toutefois, rajouter des flux de circulation dans le cadre des chantiers à venir est inacceptable, c'est pourquoi le groupe Changer Paris votera ce vœu.

M. PILARTZ rappelle que les écologistes parisiens sont opposés à deux des chantiers mentionnés dans le vœu. Le CDG express est un train, par le prix de son ticket, adressé aux touristes internationaux. Valérie PÉCRESSÉ souhaite construire une ligne, quand le RER B effectue le même trajet, en manquant d'investissement. La transformation de la Gare du Nord en gigantesque centre commercial nécessitera des travaux pendant plusieurs années. La nature même du projet reste incompatible avec les exigences des Accords de Paris sur le climat, et la conception d'un service public de qualité. Pour des raisons écologiques et la tranquillité des citoyens, ces chantiers doivent privilégier le ferroutage dans leur logistique. Car le matériel et les gravats transiteront dans les deux sens à travers les arrondissements. Il n'est pas envisageable d'avoir, durant des années, près d'une centaine de camions supplémentaires par jour transitant par l'avenue de Flandres. La pollution et la gêne seraient insoutenables. Un transport écologique est par le train, il faut exiger ce moyen d'acheminement pour le bien de tous et ne pas se contenter du refus de la SCNF. Le groupe écologiste se réjouit que la version du vœu présenté au Conseil de Paris comporte un amendement réaffirmant les solutions de ferroutage comme alternative. Le groupe votera donc ce vœu.

M. DAGNAUD précise que la Mairie du 19^e a exprimé partout son extrême vigilance sur ce projet, et son refus de voir des files de camions traverser l'arrondissement. Le vœu présenté a une vocation préventive et doit manifester une cohésion face à ces risques et menaces. En outre, il est nécessaire, comme l'ont dit Mme JEMNI et M. PILARTZ, que le vœu soit élargi à un recours aux transports par voie ferrée. Le ferroutage est une vraie alternative à la circulation de camions en ville. Pour rebondir sur le constat de Mme KERBOUA, l'aménagement de l'avenue de Flandres avait pour vocation de donner la priorité aux piétons, avec la végétalisation du terre-

plein central restitué dans sa continuité piétonne. L'objectif était aussi de sécuriser les pistes cyclables et d'offrir une voie de bus, donc des modalités de transport partagé. En effet, le but n'était pas d'élargir la place réservée à la circulation automobile sur l'avenue de Flandre, mais de rééquilibrer et prioriser les circulations piétonnes, les vélos ou les transports collectifs. Il s'agit d'enrichir l'offre et la desserte de lignes de bus supplémentaires dans l'arrondissement. L'avenue de Flandre reste une entrée principale de Paris, le travail doit porter sur une réduction du flux d'entrées dans Paris. Cet aménagement répond à l'objectif qui lui avait été donné, et s'affine avec des ajustements localisés. Néanmoins, la pression circulatoire reste au-dessus du niveau souhaité, la municipalité continue d'y travailler. À une échelle plus large, la volonté est de réduire les flux d'entrées dans Paris, une aspiration qui mériterait d'être portée davantage au niveau de la Région et de la Métropole.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 5 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 5 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

5. V192021051 Vœu déposé par Marie-Laurence Floch et les élues du groupe Génération-s, relatif au droit aux vacances et aux activités estivales.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme FILOCHE, MM. GOLCZYK, MADEC

Mme FILOCHE présente le vœu déposé par son groupe. À la veille des vacances scolaires, le vœu semble opportun et permet de valoriser les propositions estivales de l'arrondissement.

La programmation fournie, motivante, permet aux 5-16 ans (*tranche d'âge à confirmer*) d'explorer de nombreux sujets (culture, sport, citoyenneté, découverte). La variété des propositions et informations offertes par la Mairie, les partenaires associatifs, l'État et différentes institutions peut égarer ceux qui en bénéficient. Le but du vœu est d'avoir une démarche collective, de coordination des événements durant la période estivale. Il s'agit aussi de regarder au-delà des frontières parisiennes, de faire profiter les voisins du bassin de la Villette, et les habitants du 19^e des animations des municipalités voisines. La démarche se veut gaie et constructive, avec l'ambition de simplifier les choses dans une période où beaucoup de concitoyens n'auront pas l'occasion de partir en vacances, en raison du contexte sanitaire et social. C'est donc une communication exceptionnelle vis-à-vis de publics fragilisés par la crise et qui ne savent pas toujours où chercher les informations.

M. GOLCZYK répond à la présentation de ce vœu, dont les considérants sont partagés, après une année si particulière. Il est confirmé que la Mairie du 19^e identifie le droit aux vacances comme un enjeu essentiel. Les plus jeunes ont vécu une année perturbante, confinés, il est crucial qu'aucun enfant ne soit privé de vacances cet été. Les services de la Mairie et de la Ville sont pleinement mobilisés pour garantir la possibilité de partir et s'aérer. À l'image de l'été dernier, près de 25 centres d'accueil et de loisirs pour les petits, moyens et grands sont déployés. Des séjours sont organisés pour permettre à des petits groupes de profiter d'activités de bord de mer ou champêtres (expédition à pied ou vélos). En parallèle du dispositif parisien des vacances Arc-en-ciel, la Caisse des Écoles du 19^e organise des séjours en France pour 200 enfants, avec des activités en plein air, ludiques ou culturelles. La DASCO porte le dispositif des « colos apprenantes » au sein des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Pour les plus jeunes, un centre de ressources dédié à la petite enfance est ouvert à l'école maternelle Jean Menans.

Pour les collégiens, le dispositif gratuit « Tous au collège, c'est les vacances » est reconduit au collège Suzanne Lacore et propose des nombreuses activités. Les cours des écoles du 19e ouvertes le samedi continueront cet été, avec des animations et ateliers pour les familles. Enfin, les quartiers populaires font l'objet d'une attention particulière, avec plusieurs temps forts et conviviaux prévus cet été pour les habitants, pour tous les âges. Un forum des associations se tiendra le 3 juillet et des animations en pied d'immeubles se dérouleront les vendredis de l'été dans le quartier Algérie. Une fête intergénérationnelle a eu lieu place des Fêtes samedi dernier.

Des opérations « open street » se déroulent les mercredis du mois de juillet avec le centre social et culturel Danube. Dans le quartier Rosa Parks, des animations sur le parvis sont menées par des associations et la régie de quartier (ateliers pédagogiques pour le jardin partagé, spectacles). Des animations à Stalingrad-Riquet sont programmées par Espace 19.

Concernant la communication de ces opportunités, un dossier du prochain magazine municipal du 19e (sortie le 5 juillet) sera consacré aux offres gratuites, festives et culturelles de l'été. Il est prévu que la Mairie du 19e communique toutes ces informations sur son site. Par ailleurs, la mairie du 19e met à jour régulièrement l'agenda estival sur les réseaux sociaux. Enfin, la Ville de Paris communique régulièrement sur ses grands rendez-vous comme Paris Plage ou les festivals, comme l'hyperfestival etc.

M. DAGNAUD demande à Mme FILOCHE si la réponse convient au vœu présenté.

Mme FILOCHE dit que l'idée n'est pas de rappeler l'agenda estival aux élus, mais de s'adresser aux citoyens, aux voisins de l'arrondissement qui seraient intéressés. Donc, le vœu est maintenu en l'état.

M. MADEC considère ce vœu inopportun, ainsi le groupe Paris en Commun ne prendra pas part au vote.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu est adopté à la majorité des votant.e.s.

- Nombre de votant.e.s : 16 (Génération.s, EELV, PC) dont 2 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 16 dont 2 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0
- NPPV : 24 (PEC, LR) dont 3 pouvoirs

6. V192021048 Vœu relatif à la suppression des « chèques-lire » pour l'année scolaire 2020/2021 déposé par Gwenaëlle Austin et les élu·es du Groupe communiste et citoyen.

Élus ayant pris part au débat : **M. DAGNAUD, Mmes NAGET, MERZI**

Mme NAGET présente le vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen. La politique ambitieuse portée par la Ville de Paris en termes d'accès à la lecture pour les enfants est connue, à l'exemple du dictionnaire distribué à chaque élève de CM2. Depuis 2007, un « chèque-lire » est distribué aux enfants de CE1 dans les écoles REP, ainsi qu'aux élèves des classes ULIS et les classes UPE2A, pour les élèves allophones. Ce chèque d'une valeur de 15 euros, permet aux enfants de se rendre avec un accompagnateur pédagogique, dans une librairie pour choisir un livre. S'il est vrai qu'un fort réseau de bibliothèques existe déjà sur le territoire, dans l'apprentissage de la lecture, le fait de posséder un livre n'est pas la même chose, ni donné malheureusement à tous les enfants. Cette action permettait aux enfants de CE1 d'aller dans

une librairie, d'avoir un livre de leur choix, puis de le garder ou le transmettre au sein de la fratrie (voire à leurs enfants plus tard). Le « chèque-lire » n'a pas pu être distribué l'année dernière, ni cette année, en raison de la crise sanitaire. Les écoles ont été éprouvées par la pandémie et les collectivités ont dû pallier, en termes de budget, le désengagement de l'Éducation Nationale et de l'État. Cet effort budgétaire des collectivités pour compenser les lacunes de l'État et de l'Éducation nationale (surtout les masques et produits d'hygiène) est regrettable, et met en péril les dispositifs ambitieux pensés par la Ville de Paris. Ce vœu émet le souhait de la réinstauration du « chèque lire » pour les classes de CE1.

Mme MERZI répond à Mme NAGET. En effet, depuis 2020, la crise sanitaire a considérablement affecté le quotidien des établissements scolaires et de la petite enfance. Durant toute cette période, l'engagement de la Ville a été monumental et responsable, prenant sa part dans le budget, que ce soit au niveau des dépenses et de l'absence de recettes. Pour l'année 2020, le coût total a été estimé à plus de 800 millions d'euros pour la Ville de Paris, afin d'accompagner les dispositifs existants de sécurisation, d'hygiène et de fonctionnement. Les choix ont été difficiles mais ils ont été pris en responsabilité, et restent indispensables pour répondre à l'urgence et à la gravité de la situation.

Cette crise a indéniablement pesé sur la construction budgétaire de la Ville alors même que les leviers d'accompagnement par les institutionnels n'ont pas été au rendez-vous. La Ville a dû faire le nécessaire, sans soutien, pour trouver le juste équilibre entre le respect des engagements de campagne, le fonctionnement habituel des dispositifs en place, et la garantie d'une politique volontariste de solidarité et de relance de l'économie.

Il a donc été décidé de suspendre dispositif habituel des « chèques- lire » sur cette année 2021. Ce programme avait un coût ; l'idée est de le reporter et le remettre en place dans tous les établissements scolaires.

Néanmoins, au-delà du « chèque-lire », il faut rappeler les investissements qui ont été maintenus pour garantir aux élèves un enseignement et des activités en toute sécurité. Il y a eu 10,6 millions d'euros d'investissement pour assurer la sécurité des enfants et adultes dans tous les établissements scolaires et de la petite enfance, et répondre à la pénurie de masques pour tous.

Il faut ajouter la création d'investissements, sur un budget contraint, de près de 250 postes de renfort temporaire pour garantir l'accueil des enfants et collégiens.

La Ville a également mené un travail important autour de l'accompagnement social des familles, notamment les plus fragiles durant toute cette période pour compenser la suspension des cantines scolaires lors du premier confinement avec 3,5 millions d'euros investis pour plus de 30 000 familles qui ont pu en bénéficier, soit 52 000 enfants. Cette prime a été versée automatiquement grâce au partenariat avec la CAF de Paris.

À l'échelle des établissements scolaires, sur la période écoulée de 2 ans, la Ville - grâce à Patrick BLOCHE et la DASCO, qui sont remerciés - a maintenu un gros investissement sur l'entretien des locaux : dans le 19ème, plus de 7,3 millions d'euros investis à l'été 2020, et une programmation estivale 2021 tout aussi ambitieuse, avec 3,8 millions d'euros pour les collèges et plus de 3 millions de travaux d'embellissement, de création de cours Oasis dans les écoles du 19e arrondissement. L'opération « tous mobilisés » se poursuit sur les groupes scolaires.

Les classes découverte ont été maintenues pour le bien-être des enfants, leur offrir des espaces d'aération, la Ville a engagé près de 10 millions d'euros.

Les dispositifs de vacances, colonies et séjours de la Caisse des Écoles du 19e ont également été maintenus, avec des tarifs adaptés au quotient familial.

La priorité reste que les enfants puissent, à l'issue de cette année scolaire difficile, avoir un bol d'air et bénéficier de ces engagements.

Comme l'indique la délibération n°35 de l'ordre du jour, la Ville apporte 900 000 euros pour dispositif des TAP 2021/2022, les ateliers périscolaires qui se déroulent tous les mardis et vendredis.

Concernant les projets d'écoles, la Mairie du 19eme a accompagné, dans le cadre de la commission écoles, chaque école porteuse d'un projet éducatif, culturel ou sportif.... Ainsi que dans le cadre de la commission culturelle portée par mon collègue Éric Thébault dans le cadre de financements de projets ou sorties, notamment pour des visites au château de Versailles, à la tour Eiffel, des mini-séjours à la ferme, des sorties cinéma, des ateliers bande-dessinée, équitation, danse, représentations théâtrales, etc.

Une série de stages artistiques menés par le 104 a été également financée par la Mairie, ainsi que des projets portés par les bibliothèques municipales et structures associatives du 19e, comme « Lectures nomades » par l'association La voie de la lune, l'association Lire à place des Fêtes et autour du centre Danube.

Les actions inscrites au sein du contrat territoire-lecture, signé par la Ville avec l'État fin 2018, ont été maintenues dans le cadre du plan « Lire à Paris ». Il s'agit d'un partenariat financier stratégique déployé dans les quartiers Politique de la Ville du 19e, qui accompagne le développement d'actions autour du livre et de la lecture, en direction des publics qui en sont le plus éloignés. Dans ce cadre, la Quinzaine du livre à Danube est organisée chaque année en novembre, avec des interventions d'auteurs, d'illustrateurs dans les écoles REP et centres périscolaires. Plus de 400 enfants y participent. Grâce à ce dispositif, 400 bons lecture d'une valeur de 10 euros ont pu être distribués en 2020, et 400 sont prévus en 2021.

Cet été, comme les années précédentes, les bibliothèques municipales ont développé une belle programmation hors les murs. Les équipes accueillent les plus jeunes dans les différents espaces verts du 19e (Curial, Petit, Éole), au CAPLA place des Fêtes et à Paris Plage, pour des lectures en plein air.

Concernant les librairies, les précisions du vœu sont partagées. Malgré la crise sanitaire et les trois mois de fermeture imposés par le gouvernement au printemps 2020, la situation des librairies tend à s'améliorer, ce qui est une bonne nouvelle. Selon le Syndicat de la librairie française, regroupant près de 368 établissements et 1/3 du chiffre d'affaires de la profession, l'activité globale affiche un recul de 3,3% par rapport à 2019, une baisse d'activité limitée grâce au retour massif des clients et des ventes par internet.

M. DAGNAUD demande à Mme NAGET si elle souhaite maintenir le vœu, à la suite de la réponse qui lui a été apportée.

Mme NAGET confirme que son groupe maintient le vœu.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 4 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 4 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

7. V192021049 Vœu relatif aux manifestations récurrentes le dimanche sur la place de Stalingrad, présenté par Marie TOUBIANA et les élus du groupe Changer Paris 19, Les Républicains et Indépendants.

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, SERFATI, AHOUDIAN, Mme TOUBIANA

M. SERFATI présente le vœu déposé par le groupe Changer Paris. Souvent, le dimanche, les amis de l'association kabyle organisent des manifestations place Stalingrad. En toute clarté, il n'est pas question ici de s'opposer au principe de ces réunions des kabyles du 19°. Le groupe Changer

Paris ne remet pas en cause les autorisations à se rassembler, mais la place Stalingrad n'est plus adaptée. Au quotidien, les habitants et les riverains alertent les élus pour exprimer leur lassitude de ces réunions. Il est donc demandé au Maire, même si ces regroupements sont juridiquement autorisés par l'autorité préfectorale, d'intervenir pour faire cesser ces réunions. Il est important de rappeler ici, comme il a été expliqué aux organisateurs, que ce n'est pas contre l'association kabyle, avec laquelle les relations sont excellentes. Il est du devoir des élus du 19^e d'intervenir pour maintenir ces manifestations en un autre lieu et de préserver la tranquillité des riverains de la place Stalingrad, qui souffrent des nuisances.

M. AHOUDIAN répond que le rassemblement de l'association des kabyles n'est pas une initiative locale, mais une initiative parisienne, voire nationale. Le sujet est bien connu de la municipalité, sollicitée régulièrement depuis plusieurs années. À chaque sollicitation, le Maire intervient auprès de la Préfecture de Police, chaque fois qu'il a connaissance d'un événement sur la place de la bataille de Stalingrad, pour apaiser les nuisances lors de ces manifestations. Cependant, il s'agit de manifestations revendicatives, ne donnant lieu à aucun avis de la Mairie de Paris, ni de la Mairie du 19^e, dont la déclaration est faite auprès de la Préfecture de Police. Ces manifestations font l'objet d'un dispositif déclaratif, non d'une autorisation. Le Préfet ne peut les interdire, ni changer l'emplacement sans motif relatif à un trouble manifeste à l'ordre public.

Chaque fois que la Mairie du 19^e a été informée d'un événement place de Stalingrad, le Maire a fait part au Préfet de Police de son inquiétude concernant les nuisances pour les riverains et connaître les dispositions prises. La réponse de la Préfecture de Police a toujours été la même : il n'y a aucun motif pour interdire ce rassemblement et changer sa localisation. En revanche, à la suite des nombreuses interventions du Maire, la Préfecture de Police a publié un arrêté le 7 mai 2021 pour limiter la puissance sonore de l'événement. Les contrôles réalisés depuis n'ont jamais mis en évidence le dépassement.

M. DAGNAUD confirme le propos de M. AHOUDIAN, la liberté de manifester est un principe constitutionnel. Chaque manifestation revendicative relève d'un dispositif déclaratif, qui n'est pas soumis à l'avis du Maire, ni à l'autorisation préalable de la Préfecture de Police. La grande séquence des manifestations des Gilets jaunes l'a montré, plusieurs quartiers de Paris ont eu le sentiment d'être occupés pendant des semaines par des manifestations. Il s'agit d'un principe de droit, garantissant les libertés publiques. A priori, les élus républicains ne s'opposent pas à ce principe constitutionnel. Cependant, compte tenu du niveau sonore, le Maire du 19^e a contacté le Préfet qui a accepté de prendre un arrêté limitant la sonorisation de cette manifestation. Il est possible de manifester en France, sans assommer et assourdir les riverains sous un déluge de décibels. Il appartient donc aux services de police de faire respecter cet arrêté. Dès le week-end prochain, la Mairie pourra le vérifier, ayant été informée selon la procédure usuelle, par la Préfecture de Police, d'un nouveau rassemblement le samedi 3 juillet, avec les mêmes dispositions légales d'encadrement. Par ailleurs, le dimanche 4 juillet, un rassemblement de l'association des communautés kabyles et berbères de Paris et d'Île-de-France sera accueilli comme chaque année par la Mairie. Ce sera l'occasion de rappeler cet échange tenu ici et la demande exprimée à travers ce vœu. Le Conseil d'arrondissement est invité à ne pas voter ce vœu.

M. SERFATI remercie le Maire d'être intervenu, malgré le rappel de la loi. Il s'agit bien de l'objet et du cœur du vœu du groupe Changer Paris : faire en sorte qu'une intervention existe. La Mairie est remerciée de l'avoir mené avant la présentation du vœu, qui était donc pertinent.

Mme TOUBIANA indique qu'elle présentera ce vœu au Conseil de Paris.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu est rejeté.

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 3 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 4 (LR)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 36 (PEC, Génération.s, EELV, PC) dont 3 pouvoirs
- Nombre d'abstentions : 0

M. Roger MADEC, rapporteur :

8. 2021 DLH 120 Réalisation, 52 avenue de Flandre (19e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 5 logements sociaux (PLUS) par la RIVP

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme TOLEDANO, MM. MANTE, MADEC

Mme TOLEDANO prend la parole. Le groupe Changer Paris votera pour la délibération, mais souhaite que ces logements, réalisés au rez-de-chaussée et adaptés aux personnes à mobilité réduite leur soient réservés en priorité.

M. MANTE indique que les écologistes se félicitent de cette opération combinant une rénovation globale intelligente et la création de nouveaux logements sociaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. C'est l'occasion de mentionner la délibération DLH 116, car le bailleur porte également une rénovation ambitieuse de son immeuble boulevard Serrurier.

Une note d'inquiétude est toutefois exprimée en conclusion. Les bailleurs sont mobilisés, cependant il reste à mettre en œuvre le volet copropriété et rénovation du bâti public, dont les obligations approchent rapidement. Malgré ce point d'alerte, le groupe écologiste votera favorablement cette délibération.

M. MADEC répond que la RIVP souhaite réaliser cet ensemble immobilier et reconvertir les parties obsolètes non commercialisables en logements accessibles aux personnes handicapées. Les bailleurs proposeront ainsi en priorité ces logements à des personnes à mobilité réduite. Il est parfois difficile de trouver de futurs locataires ; en désespoir de cause, les logements sont loués à toute personne. Mais ce projet crée 5 logements, il ne devrait pas y avoir de difficulté à trouver de locataires. En général, les bailleurs s'adressent aux associations spécialisées.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 3 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 3 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

9. 2021 DLH 121 Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2020 de la 1ère concession de la SOREQA et avenant 15

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, MANTE, MADEC

M. DAGNAUD introduit cette délibération importante, prolongeant l'action menée à Paris et dans le 19^e dès les mandatures précédentes contre l'habitat insalubre. L'opération au 62 rue de

Meaux est intégrée, après avoir défrayé la chronique, la situation ayant donné lieu à un procès et à la condamnation du propriétaire marchand de sommeil. La Ville ne pouvait pas rester à l'écart, objet de cette délibération que M. MADEC présente.

M. MADEC présente la délibération, à la suite de l'approbation des éléments financiers le 31 décembre 2020 de la 1^{ère} concession confiée à la SOREQA, société chargée de résorber l'habitat insalubre à Paris et les départements limitrophes. La SOREQA intervient sur des bâtiments rachetés par la Ville, qui ont été dégradés. Depuis 2010, elle est intervenue sur un certain nombre d'immeubles (70 rue Rébeval, 30 bis et 40 rue de Nantes, 38 rue Aubervilliers, 62 rue de Meaux etc.). Concernant la rue de Meaux, le marchand de biens indélicat avait acquis des lots de propriété et louait des taudis avec des conditions pécuniaires inadmissibles. Un collectif de locataires et copropriétaires s'est réuni et a attaqué en justice le marchand de biens, une décision inédite. Il a été condamné à une peine de prison ferme, une amende conséquente et la confiscation de ses biens. La Ville et la SOREQA souhaitent réaliser une opération de résorption de l'habitat insalubre, sur les lots à récupérer auprès de l'État. Aussi un dialogue est-il entamé avec les propriétaires qui restent dans l'immeuble. Si un accord est trouvé, la SOREQA débutera le projet de réhabilitation de l'immeuble. En conclusion, il reste stupéfiant que des personnes sans scrupules, au XXI^{ème} siècle, louent à prix d'or des taudis, mettant en danger parfois la vie des occupants. Les fils sont dénudés dans les couloirs, la toiture est perméable, le délabrement est inimaginable.

M. MANTE prend la parole. La SOREQA permet un traitement global de l'habitat indigne, un processus de longue haleine qui requiert des compétences particulières, comme traiter les immeubles dégradés et accompagner les occupants. Les écologistes se félicitent, car, comme ils l'avaient demandé au Conseil d'arrondissement du mois de mars, la copropriété située 62 rue de Meaux rentre dans le périmètre d'intervention de la SOREQA. Celle-ci aidera les habitants de l'immeuble à sortir de la situation actuelle. La SOREQA intervient sur d'autres adresses de l'arrondissement qui présentent des fragilités, comme rue Rébeval ou passage de Crimée. C'est un outil particulièrement utile pour pallier la défaillance de certaines copropriétés. Les écologistes voteront favorablement la délibération.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 3 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 3 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Halima JEMNI, rapporteure :

10.D192021046 Adoption du budget supplémentaire de l'État spécial du 19^e arrondissement pour l'exercice 2021

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme JEMNI

M. DAGNAUD profite de la délibération pour saluer le nouveau directeur général des services.

Mme JEMNI présente le budget supplémentaire, qui suit le vote du compte administratif adopté lors du dernier Conseil d'arrondissement. Il ajuste le budget primitif de l'année, intègre les reports de crédits de l'exercice précédent correspondant au solde d'exécution, permet le

transfert de crédits de l'État spécial vers le budget général, réalise des redéploiements de crédits au sein des 3 dotations constituant l'État Spécial.

Au sein du report, il faut distinguer le report engagé (le paiement n'a pas pu être fait durant l'exercice) et les reports libres d'emprunt (les crédits non utilisés).

Le montant des reports libres d'emprunt 2020 est de 1 617 610 euros. En 2021, le budget supplémentaire s'élève à 2 385 631 euros, ajouté au budget primitif de 16 563 749 euros. Le montant total est donc de 18 949 380 euros pour les crédits ouverts.

L'exécution de ces crédits a été perturbée en 2020, en comparaison des crédits satisfaisants de l'exercice 2019. La proportion de crédits mandatés a diminué, l'évolution résulte directement de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité de l'arrondissement.

Concernant les crédits reportés libres de droits, ils sont utilisés pour :

- Financer la démarche de consultation citoyenne, dans le cadre du renouvellement des instances de démocratie locale ;
- Absorber l'augmentation des loyers et des charges des bibliothèques ;
- Permettre des achats en investissement dans les bibliothèques et crèches ;
- Permettre des travaux d'investissement sur les équipements sportifs et au 4^{ème} étage de la Mairie.

En dehors de ce redéploiement, ces crédits libres de droit seront fléchés par le budget général de la Ville, pour le remboursement des fluides (*inaudible*) à la DCPA, la DICOM pour l'opération Paris Plage à hauteur de 120 000 euros, et au profit du centre d'approvisionnement de la DEF qui fournit l'arrondissement à hauteur de 69 044 euros.

Dans cette année atypique et si particulière, ces crédits ont permis d'assurer les dépenses liées à la pandémie pour les centres de vaccination, la fourniture de masques et de gel hydroalcoolique. Un amendement de 94 000 euros a été accordé à la Mairie du 19^e depuis le budget général de la Ville. En conclusion, la DGS est remerciée, ainsi que l'équipe de l'État spécial.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné au projet de délibération.

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 3 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 36 dont 3 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 4 (LR)

11. 2021 DJS 103 Gratuité d'utilisation pendant l'été 2021 des centres sportifs parisiens pour les animations organisées dans le cadre de « #ParisEnvies » et des bassins éphémères du 12^e, 13^e, 20^e, 19^e

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes JEMNI, TIMSIT

Mme JEMNI présente la délibération qui, après la crise sanitaire, rappelle la nécessité pour les associations de retrouver le lien avec le public parisien après deux années blanches.

Pour offrir aux Parisiens et Parisiennes des moments estivaux, et permettre aux associations de renouer avec eux, la Ville a décidé d'engager, dans le cadre de l'offre « #ParisEnvies », un partenariat avec des associations sportives, pour proposer des initiations et démonstrations

gratuites. Ainsi, cette offre se présente en complément des dispositifs habituels de la Ville, parmi lesquels se trouvent les Paris Sport Vacances, les baignades éphémères, les espaces de détente et îlots de fraîcheur très prisés. Elle s'ajoute à l'offre existante dans le parc aquatique actuel qui compte 5 bassins découvrables, dont 1 à la piscine Georges Hermant, ainsi que dans les solariums des établissements balnéaires, dont 1 sur le site Pailleron. Le quai de la Loire voit son affluence augmenter grâce à l'installation du bassin de baignade et Paris Plage (cités dans le budget supplémentaire). La baignade a donc été reconduite du lundi au dimanche, de 11 à 21 heures, du 10 juillet au 22 août. La Mairie se félicite de voir, cette année encore, ce dispositif gratuit en faveur de la pratique sportive.

Mme TIMSIT prend la parole. Cette délibération proposant la gratuité des centres sportifs et bassins éphémères pour l'été 2021 est l'occasion pour le groupe écologiste de rappeler son soutien au renouvellement de l'ouverture gratuite du bassin de la Villette. Cette baignade constitue une offre ludique, estivale, intégrée à Paris Plage et prisée des Parisiens, en particulier les familles de l'arrondissement qui ne peuvent partir. Avec ses 3 bassins adaptés à tous les âges et niveaux de natation, cet espace de détente et rafraîchissement, accessible par sa gratuité à tous et toutes, poursuit l'objectif de justice sociale, surtout dans le 19^e arrondissement, le plus populaire et jeune de Paris. Cette baignade aménagée en milieu naturel permet l'accès à un plan d'eau, îlot de fraîcheur pendant la canicule et les périodes de fortes chaleurs. La baignade gratuite permet de favoriser la pratique de la natation à Paris. Pour ces raisons, le groupe apporte son soutien et son vote pour l'ouverture gratuite du bassin éphémère du 19^e arrondissement.

M. DAGNAUD ajoute que l'initiative, depuis son installation, rencontre un succès populaire constant, et même en progression.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 3 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 3 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

12. 2021 DJS 113 Attribution de la dénomination « Dojo Guy Auffray », à la salle de judo du gymnase de la rue des Lilas (19^{ème})

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme JEMNI

Mme JEMNI présente la délibération, consécutive à l'adoption à l'unanimité, le 30 mars dernier, du vœu en hommage à cette personnalité sportive de l'arrondissement. Le vœu a été validé par la commission de dénomination du 9 juin 2021. Guy Auffray était vice-Président de l'Amicale Manin Sport (AMSPE) et a œuvré au sein de la salle de judo pendant 40 ans. C'est l'occasion, comme le Maire et M. NAWROCKI l'ont fait samedi dernier, de saluer Jean-Pierre Raviot, longtemps Président de l'Amicale Manin Sport et retraité aujourd'hui. La délibération permet aussi de saluer son travail au sein de Manin Sport et la nouvelle Présidente du Club, Marie Dujardin. Par ailleurs, Jean-Pierre Raviot a exprimé son attachement à cette dénomination.

M. DAGNAUD confirme l'hommage rendu à la mémoire de Guy Auffray, ainsi qu'au parcours de Jean-Pierre Raviot à l'Assemblée Générale du club.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 3 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 3 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Halima JEMNI et M. Andreas PILARTZ, co-rapporteurs

13. 2021 DVD 24 Stationnement de surface -Nouvelle tarification

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme KERBOUA, M. PILARTZ

Mme KERBOUA intervient sur la délibération, qui concerne l'organisation du stationnement de surface, l'augmentation des tarifs et la réduction du nombre de places. Des remarques sont soulevées, notamment la raison de remettre en cause la réforme de 2017 qui a eu avec un impact positif en permettant aux usagers de trouver une place facilement. Selon les experts, il faut disposer de 20% de places libres pour réduire de 20% le temps de recherche d'une place, et donc la pollution liée à ces déplacements. En toute logique, la question est donc de connaître l'augmentation de temps de recherche d'une place et le taux de pollution supplémentaire généré par la future suppression des stationnements. Ensuite, une offre de stationnement en sous-sol est mentionnée, cinq fois supérieure à l'offre en surface, une ressource inexploitée au point d'être progressivement transformée en espace souterrain de loisirs agricoles. Il n'est pas précisé s'il s'agit de parkings du parc privé ou du parc social. Les États généraux du stationnement qui se sont déroulés d'octobre 2020 à fin janvier 2021, ont porté sur l'évolution tarifaire et de la place dans l'espace public. L'augmentation du tarif proposé est excessive et concerne les voitures électriques. Le taux d'inflation avoisine 1,5%, ainsi cette hausse est anormalement élevée par rapport à la crise sanitaire et ses effets. Les usagers, dont les motocyclistes, seraient pénalisés, sans compter l'impact négatif sur les redevances. Le système du ticket xx (*inaudible*) s'avère compliqué à l'égard des personnes à mobilité réduite, contraintes de rechercher dans d'autres rues un horodateur. Pour ces raisons, les élus du groupe Changer Paris voteront contre la délibération.

M. PILARTZ répond aux remarques émises sur la délibération, l'occasion de rappeler les éléments principaux de la réforme du stationnement parisien, présenté par la majorité municipale. Paris est la 6^{ème} ville la plus dense du monde. Comme toute métropole, elle est confrontée aux défis des changements climatiques, à l'adaptation de son territoire à cette nouvelle donne.

Ce plan s'inscrit dans un vaste projet de diminution de l'emprise automobile sur l'espace public, pour un rééquilibrage vers d'autres usages. Le projet comporte de nombreuses facettes, dont certaines sont encore à l'étude, comme la restructuration des plans de circulation, la création d'un centre-ville piéton, de zone à trafic limité (ZTL). D'autres mesures sont déjà en place, comme le plan Crit'Air, qui vise à interdire progressivement les véhicules les plus polluants à Paris et sa périphérie, et instaure des zones à faibles émissions (ZFE). L'objectif est multiple : réduire la circulation à Paris et la région parisienne, abaisser la nuisance et la pollution (une vraie question de santé publique, estimée à 10 000 morts par an) et rendre la ville plus agréable, en utilisant l'espace reconquis pour les mobilités douces et d'autres usages.

Pour le stationnement, il a été décidé de rendre la rue à tous et à toutes, en transformant une partie du stationnement en surface. Aujourd'hui, 50% de l'espace public est accaparé par la voiture, pour 15% des déplacements et beaucoup de pollution. La transformation de la moitié des places de stationnement (soit environ 60 hectares) pourra libérer des pistes cyclables, des

trottoirs élargis, terrasses, végétalisation, etc. Des projets sont en cours dans le cadre de la démarche de quartier, comme la plantation d'arbres sur les grands axes, les rues rendues aux écoles. Pour le 19^e, dans le quartier Secrétan, il est question de récupérer près de 300 places de voitures. Ce processus oblige à penser de manière différente l'espace public, à réfléchir au stationnement à prioriser, les éléments en surface à conserver pour faciliter le déplacement de ceux qui en ont besoin, comme les personnes à mobilité réduite, les professionnels. Aussi le stationnement en sous-sol doit-il être privilégié. Le plan comporte la création de 1 000 nouvelles places pour personnes à mobilité réduite dans Paris. Le total sera alors de 5 384 places. Toute place PMR supprimée lors du réaménagement sera reconstituée à proximité. Les places PMR en sous-sol deviendront gratuites tous les 6 mois (*périodicité à confirmer*).

Le plan inclut la création de 1 000 places pour les vélos cargos et 1 000 places de livraison supplémentaires. Le total sera de 10 600 places de livraison sur le territoire parisien. Les emplacements de taxi devront être négociés en concertation avec eux. Pour Mobilib, le dispositif d'autopartage de la Ville de Paris, il y aura 1 000 nouvelles places, soit 2 500 places au total. Il faudra également compter 400 nouvelles places pour l'autopartage en « free floating ». Un plan spécifique pour le stationnement vélos sera présenté dans le cadre du Plan Vélo 2. La Ville installera 2 400 bornes de recharge électrique sur la voirie d'ici la fin de l'année. Il y aura 6 000 points de recharge dans les parkings publics d'ici 2024. Le maillage de stationnement de trottoirs en « free floating » sera étoffé, afin de mieux correspondre aux usages. Il existe environ 10 000 places actuellement, auxquelles s'ajouteront 2 000 places.

Concernant l'évolution de la tarification, l'augmentation pour les visiteurs fait qu'il sera moins coûteux de stationner en sous-sol. Le but recherché est le report massif du stationnement en surface dans le stationnement en sous-sol, car l'offre est cinq fois plus abondante et inclut le parc privé et le parc social. Le travail à venir se fera avec les concessionnaires et bailleurs pour faciliter la transition. Il est envisagé d'obtenir des tarifs plus avantageux dans les quartiers ciblés par les grosses opérations de suppressions de places, pour une incitation immédiate. Il n'y a pas de changement pour le tarif résident. En revanche, il ne sera plus possible d'obtenir une carte de stationnement par personne. Actuellement, plus de 6% de propriétaires de carte ont plusieurs véhicules, donc ce ne sera plus le cas. La gratuité perdure pour les véhicules à basses émissions, comme les voitures électriques. La *carte Pro* sera désormais offerte aux entreprises de Grande couronne, et les personnels soignants en activité libérale se déplaçant régulièrement auront une carte Pro SAD, pour bénéficier de la gratuité de stationnement à Paris. Le dimanche restera gratuit.

La grande nouveauté de cette réforme est l'instauration du stationnement payant pour les scooters et les motos, sur le même principe que la tarification automobile. Il y aura la gratuité pour les scooters et motos électriques. Le tarif pour les véhicules à deux roues sera 50% moins élevé que celui d'une voiture, du lundi au samedi, hors jours fériés, de 9h à 20h. Il y aura 5 000 places supplémentaires pour le parc de stationnement des deux roues motrices, ainsi que la possibilité préservée de se garer sur les emplacements voiture. L'objectif est d'accélérer la transition de ces véhicules vers l'électrique, de réduire le volume sonore et l'occupation des trottoirs, pour le confort des Parisiens et Parisiennes. Il y aura la mise en place d'un pass deux roues motrices pour faciliter le stationnement en sous-sol, avec des tarifs et horaires privilégiés. Ce passe permettra un stationnement illimité dans un parking au choix (près du domicile ou du lieu de travail) pour favoriser la disparition des véhicules de la surface. Le plan de stationnement est un outil pour inciter une évolution des usages, accompagner la transformation de l'espace public vers une ville apaisée et accueillante. Il ne faut pas se résigner à des situations rétrogrades, en refusant le changement. L'amélioration progressive de la ville évolue, comme partout en Europe, vers la ville moderne du XXI^{ème} siècle, plus écologique.

Mme KERBOUA ajoute que son groupe ne conteste pas la modernité, ni le changement, mais l'augmentation des tarifs pose problème et paraît excessive.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité.

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 3 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 36 dont 3 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 4(LR)
- Nombre d'abstentions : 0

14. 2021 DVD 70 Actions contribuant à la Stratégie Paris Piéton. Subventions (29 300 euros) et conventions avec 8 associations

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes FLOCH, TOLEDANO, JEMNI

Mme FLOCH présente la délibération, qui vise un meilleur usage de l'espace public et une plus grande accessibilité pour les concitoyens et concitoyennes. Les modes de vie comme les usages de l'espace public évoluent. Il s'agit d'œuvrer pour les abords d'écoles plus sûrs et une reconnaissance des bonnes pratiques, après une crise sanitaire qui a impacté l'existence de nombreuses familles précarisées. Ces dernières sont dans l'incapacité de choisir leur type d'emploi, la distance vis-à-vis de ce travail, les horaires ; il faut les assurer que la sécurité des enfants sur le trajet de l'école est au cœur des préoccupations.

Mme TOLEDANO prend la parole. La Ville de Paris affiche sa volonté d'être une ville plus agréable pour les piétons ; or, le constat démontre que ce n'est pas le cas actuellement. L'insécurité est palpable sur les trottoirs (trottinettes, vélos). Les trottoirs sont encombrés par des entourages d'arbres, traversés par les pistes cyclables. Le danger se ressent dans les passages piétons - les cyclistes ont le droit de tourner à gauche au feu rouge. Les piétons devraient être prioritaires, et ce n'est pas souvent le cas. Il y a également un danger avec les bus avenue Laumière, car la descente du bus donne directement sur la piste cyclable. Cette délibération est l'occasion de constater le fait que Paris est de moins en moins adaptée aux piétons. Le groupe Changer Paris votera néanmoins cette délibération, en espérant qu'elle participe à la meilleure sécurité des piétons.

Mme JEMNI souhaite réagir. L'intervention de Mme FLOCH est entendue et le point de vue partagé, mais le propos de Mme TOLEDANO n'est pas compris. La délibération concerne 3 associations dans le 19^e qui contribuent à cette stratégie piétons, engagée depuis plusieurs années. L'intervention est caricaturale, un sentiment exprimé avec regret car les échanges avec Mme TOLEDANO sont toujours cordiaux, et celle-ci a la sympathie de la 1^{ère} adjointe au Maire. En outre, cette intervention tombe après la réforme ambitieuse du stationnement de surface à Paris, guidé par la notion de rééquilibrage de l'espace public, qui n'est pas récente. Il est dommage qu'un tel constat soit émis par Mme TOLEDANO, ce n'est pas le constat des Parisiens qui ont renouvelé leur choix municipal l'année dernière, pour une récupération de l'espace public au profit des habitants, les « rues aux écoles », ou encore la nouvelle démarche « Embellir votre quartier ». Un travail est mené sur les trottoirs pour améliorer la sécurité sur l'avenue de Laumière, la critique précédente n'est donc pas partagée. Au-delà de la sécurité et du confort nécessaires, les aménagements sont voulus qualitatifs en promouvant la végétalisation de l'espace public. À défaut d'accorder l'opposition et la majorité, les Parisiens ont en tout cas fait un choix et partagent l'ambition portée par la Mairie de Paris.

M. DAGNAUD conclut sur la priorité à donner aux piétons, d'abord parce que c'est le mode privilégié de déplacement des Parisiens, notamment dans le 19^e. Cette priorité aux piétons est parfois contrariée par les mauvais usages des quatre roues et deux roues. Il est important que l'action municipale, largement approuvée par les Parisiens, soit relayée par des associations. L'objet de cette délibération est donc de leur apporter un soutien supplémentaire, pour faire respecter cette priorité aux piétons.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 3 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 3 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Ayoub CHAOUAT, rapporteur :

15. 2021 DFPE 63 Subventions (641 720 euros), avenants n° 6 à l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants (19e) pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes AUSTIN, TIMSIT, MM. SERFATI, CHAOUAT

Mme AUSTIN prend la parole pour une explication de vote sur les délibérations concernant le financement des crèches confessionnelles (DFPE 63, 85, 86, 87, 192 et 193). Les élus communistes ont toujours eu la même opposition de principe sur le vote de ces subventions, à savoir « l'État chez lui et l'Église chez elle ». Un bref rappel historique est cité à cette occasion, remontant aux premiers jours de la Commune de Paris, dont le 150^{ème} anniversaire est fêté cette année. En octobre 1970, Jean Massé, fondateur de la Ligue de l'Enseignement, lança une pétition pour la laïcité de l'école, recueillant plus d'un million de signatures. En février 1871, durant les élections à l'Assemblée Nationale, tous les comités insérèrent dans leurs revendications la séparation des Églises et de l'État. Ce mot d'ordre populaire se retrouva dans les déclarations des candidats aux élections de la Commune. Un des premiers décrets fut cette séparation de l'Église et de l'État, adopté à l'unanimité en avril 1871. L'article 1 stipule que l'Église est séparée de l'État, et l'article 2 supprime le budget des cultes. Concernant les crèches confessionnelles, les parents souhaitant que leur enfant soit pris en charge par une institution à caractère religieux sont libres de faire ce choix ; cependant, pour les élus communistes, ce n'est pas aux contribuables du 19^e de financer les crèches confessionnelles. Par conséquent, le groupe communiste votera contre cette convention.

Mme TIMSIT exprime la position du groupe écologiste, qui veille à ce que l'accueil dans les structures de la petite enfance soit respectueux de la mixité sociale et de la laïcité. À cet égard, depuis 2014 et la précédente mandature, un accompagnement spécifique est mis en œuvre pour ces établissements. L'accompagnement prévoit entre autres des visites inopinées. Elles sont destinées à vérifier le respect des exigences, qui sont formulées au préalable dans la convention reliant le secteur associatif et la Ville de Paris. Cette convention, renouvelée en 2017, mentionne le respect de trois critères fondamentaux : l'accueil des enfants parisiens sans distinction par l'origine sociale ou religieuse ; l'obligation d'ouverture des crèches tous les jours de la semaine ; la participation des établissements de la petite enfance aux commissions d'attribution en mairie d'arrondissement.

Quand ces trois critères sont réunis, l'octroi de subventions ne pose pas de problème au groupe écologiste. Celui-ci avait demandé, en juillet 2020, un bilan d'étapes sur la mise en place des

conventionnements et un compte rendu des visites effectuées par la DFPE dans les établissements. Un bilan daté de 2019 a été communiqué, dans lequel une seule crèche à « caractère propre » a fait l'objet d'une visite. La question est donc posée de la régularité des visites, leur nombre par an, etc. Il s'agit d'un souci de transparence, afin que les élus puissent se positionner en connaissance de cause. Une publication du suivi par établissement est souhaitée, en amont du vote de ces subventions. Dans l'attente de ces informations, le groupe écologiste s'abstiendra.

M. SERFATI intervient et remercie **M. DAGNAUD** pour leur échange liminaire à la séance, sur un désir d'harmonie pour ce dernier Conseil avant les vacances. Mme **JEMNI** est ainsi remerciée d'avoir exprimé sa sympathie vis-à-vis de Mme **TOLEDANO**. Ainsi, au-delà de cette cordialité mutuelle, certains sujets relèvent par nature d'une opposition idéologique. Ainsi, chaque groupe n'aura pas la même lecture de l'histoire, des textes et des institutions. Concernant la loi de 1905, le groupe Changer Paris a toujours été respectueux du texte ; or, la loi de 1905 n'a jamais interdit la participation financière de l'État à des établissements scolaires. Il faut rappeler un fait objectif : en Île-de-France, des milliers d'élèves bénéficient d'une scolarisation dans des établissements privés. Ces écoles sont sous contrat d'État, elles s'inscrivent dans un contrôle de l'État. Il est donc faux de citer le principe d'une stricte séparation fixée par la loi de 1905. Ce débat existe dans toutes les villes, tous les conseils municipaux sont soumis à cette divergence. Le groupe estime qu'il faut soutenir l'établissement privé dans son ensemble. Ces écoles et crèches font un travail remarquable, qui supplée aux difficultés de l'État, d'où la nécessité d'apporter une contribution financière.

M. DAGNAUD souligne que **M. SERFATI** est un peu hors-sujet : il s'agit de crèches et établissements de la petite enfance, non des écoles, collèges et lycées. S'il faut citer un relief idéologique, en effet, la municipalité privilégie l'école publique ; mais au regard de la loi, il est possible de délibérer sur le sujet des établissements privés.

M. CHAOUAT répond, et remercie d'abord pour ces rappels historiques et de la loi.

En effet, des conventions lient la Mairie de Paris avec les crèches associatives. Comme il a été annoncé au Conseil de Paris en juillet 2020, la DFPE effectue chaque mois deux visites inopinées d'établissements d'accueil de la petite enfance, afin de s'assurer du respect de la convention et des principes de neutralité et laïcité. Ces contrôles s'ajoutent aux contrôles de droit commun. Certains des critères ont été rappelés par les élues **Mmes TIMSIT** et **AUSTIN**. Les exigences concernent les jours et horaires d'ouverture (dont le vendredi après-midi), le nombre enfants accueillis et de professionnels diplômés, les justificatifs de domicile des enfants, la participation des structures aux commissions d'attribution et les places proposées. L'information aux parents de la participation financière de la Ville de Paris, la qualité d'accueil, les locaux et normes de sécurité sont pris en compte. Enfin, le respect des principes de laïcité est évalué lors des visites des locaux, par l'observation de la présence d'affichage à caractère religieux, du respect de la mixité filles-garçons, ou des tenues du personnel au contact des enfants.

Au-delà du maintien des contrôles pour vérifier le respect des engagements conventionnels, il est proposé aux structures associatives un accompagnement resserré pour améliorer leur qualité d'accueil. La Ville participe, auprès de la CAF de Paris, en investissement, aux travaux nécessaires pour remettre ces établissements aux normes d'accès. Un soutien à l'animation pédagogique des établissements est organisé lors des inscriptions aux subventions, et une attention particulière accordée au poste budgétaire relatif aux jeux, à la formation des personnels. L'intégration des responsables d'établissements dans des groupes de travail thématique ou réunions de réseaux territoriaux, permet de réinterroger leurs principes.

Concernant la question du bilan d'étape, il sera transmis rapidement, la crise sanitaire ayant ralenti cette communication.

M. DAGNAUD remercie **M. CHAOUAT** pour son rappel de l'ancienneté et de l'actualité de ce travail, placé dans le cadre légal de la loi. Il s'agit de ne pas réactiver des débats, levés depuis bien longtemps dans l'arrondissement. L'opposition ne doit pas instrumentaliser un sujet qui ne mérite pas de l'être - l'action municipale suit le cadre de la loi.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité.

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 3 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 24 (PEC, LR) dont 1 pouvoir
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 5 (PC)
- Nombre d'abstentions : 11 (EELV, Génération.s) dont 2 pouvoirs

16. 2021 DFPE 86 Subvention (73 894 euros), avenant n° 6 à l'association Crèche Gan Esther (19e) pour la crèche collective (19e).

Élus ayant pris part au débat : **M. DAGNAUD**,

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité.

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 3 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 24 (PEC, LR) dont 1 pouvoir
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 5 (PC)
- Nombre d'abstentions : 11 (EELV, Génération.s) dont 2 pouvoirs

17. 2021 DFPE 87 Subvention (125 342 euros), avenant n° 6 à l'association OHEL Esther (19e) pour la halte-garderie OHEL Léa (19e).

Élus ayant pris part au débat : **M. DAGNAUD**

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 3 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 24 (PEC, LR) dont 1 pouvoir
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 5 (PC)
- Nombre d'abstentions : 11 (EELV, Génération.s) dont 2 pouvoirs

18. 2021 DFPE 192 Subventions (126 243 euros), convention et avenant n° 6 à l'association Jeunesse Loubavitch (9e) pour la crèche collective Haya Mouchka (19e)

Élus ayant pris part au débat : **M. DAGNAUD**

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité.

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 3 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 24 (PEC, LR) dont 1 pouvoir
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 5 (PC)
- Nombre d'abstentions : 11 (EELV, Génération.s) dont 2 pouvoirs

19. 2021 DFPE 193 Subvention (57 549 euros), avenant n° 6 à l'association Jeunesse Loubavitch (9e) pour la crèche collective Loubavitch (19e).

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité.

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 3 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 24 (PEC, LR) dont 1 pouvoir
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 5 (PC)
- Nombre d'abstentions : 11 (EELV, Génération.s) dont 2 pouvoirs

Mme Karine GAUTREAU et Mme Andrea FUCHS, co-rapporteuses :

20. 2021 DJS 72 Subventions (167.500 euros), 6 CPO, 2 avenants à conventions pluriannuelles d'objectifs et 5 conventions annuelles d'objectifs avec 31 associations de jeunesse (10e, 12e, 13e, 14e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes.

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, SERFATI

M. SERFATI intervient pour demander une disjonction. Le groupe Changer Paris souhaite voter pour l'ensemble des associations, sauf l'association ACORT. Cette association paraît avoir quelques positions antirépublicaines, en s'en étant pris aux forces de l'ordre dans les médias. Le groupe a expliqué sa position lors d'un Conseil d'arrondissement précédent.

M. DAGNAUD estime que l'opposition du groupe Changer Paris n'est pas justifiée. L'association fait l'objet depuis des années des mêmes interventions. Il s'agit d'une association qui promeut la laïcité, l'égalité femmes-hommes et les libertés individuelles et publiques. L'opposition systématique, presque un dénigrement, est incompréhensible. Est-ce parce que cette association s'oppose au régime turc qu'elle pose un problème pour les élus Changer Paris ? Leur position est toutefois notée et prise en compte.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité.

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 3 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 36 dont 3 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 4 (LR)

M. Xavier GOLCZYK, rapporteur :

21. 2021 DDCT 40 Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, SERFATI

M. SERFATI est laconique : son propos ne ferait que répéter celui de la délibération précédente.

M. DAGNAUD en profite pour faire un point commun entre les délibérations DDCT 40, DDCT 42 et DDCT 44. Les associations effectuent des missions dans les quartiers prioritaires, dont le quartier Danube Solidarité, dans le cadre de l'Éducation populaire, d'un soutien aux familles monoparentales, ou du secteur économique avec la création d'un club de soutien aux entrepreneurs. Ces délibérations donnent une belle image et un beau témoignage de la diversité des actions associatives, du soutien apporté par la Mairie.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité.

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 3 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 36 dont 3 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 4 (LR)

Mme Séverine GUY rapporteure :

22. 2021 DASES 146 Subvention (149.705 euros) et convention avec l'établissement public de coopération culturelle Centquatre-Paris. Prise en charge des frais liés à l'hébergement d'un centre de vaccination (Paris 19^e).

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme TOUBIANA, M. THÉBAULT, Mmes BROSSSEL, GUY

Mme TOUBIANA intervient au sujet de la délibération et de la subvention de 149 075 euros pour l'établissement du 104 et la prise en charge des frais du centre de vaccination installé (frais de montage, location de postes etc.). Cette prise en charge est incomprise : il est demandé pourquoi les contribuables ont à payer ces frais, et non l'État. Un éclairage de la Mairie est souhaité.

M. THEBAULT déclare ne pas pouvoir répondre sur ce sujet, mais souhaite célébrer les équipes du 104, et les équipes municipales plus largement. Le centre culturel s'est transformé en quelques heures en centre de vaccination. Les équipes, accueillant d'habitude le public pour des spectacles, se sont mobilisées pour l'accueil d'un public à vacciner, dans un contexte d'inquiétude. Les élus peuvent être fiers de l'implication de ces équipes, à l'image du service public et de l'engagement citoyen. Une mention spéciale est adressée au directeur du Conservatoire qui s'est engagé sur le site comme responsable du cadre administratif.

Mme BROSSSEL répond à la demande de Mme TOUBIANA, en se joignant d'abord aux remerciements d'Éric THÉBAULT aux équipes du 104. Pour rappel, ce grand centre parisien de vaccination a été monté très vite, dès le mois de janvier, parmi les premiers opérationnels. La

mobilisation a été générale. L'État prend en charge la partie médicale avec l'ARS. À cette occasion, les équipes de SOS Médecins sont saluées pour avoir pris en charge la partie médicale. D'autres structures ayant accueilli des centres de vaccination ont été aidées sous d'autres formes d'aides, surtout des structures municipales (salles de fêtes, gymnases).

Mme TOUBIANA dit ne pas remettre en cause le travail formidable du 104 pour la vaccination, mais le fait que les contribuables n'ont pas à payer. L'État doit prendre en charge les frais.

M. DAGNAUD rappelle que la Maire de Paris a posé la question du soutien que l'État doit apporter aux collectivités, notamment à Paris. Certaines collectivités en France ont bénéficié de soutien substantiel. Jusqu'à présent, le gouvernement n'est pas allé au bout du soutien que la Ville de Paris est en droit d'attendre, compte tenu des efforts financiers et budgétaires déployés par celle-ci. La remarque de Mme TOUBIANA est empreinte de bon sens, mais s'adresse davantage au gouvernement qu'à la majorité municipale du 19^e. Toutefois, cette participation de l'opposition à la demande d'un soutien du gouvernement est appréciée.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 3 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 3 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Yasmina MERZI, rapporteure :

23. 2021 DASCO 61 Caisses des écoles (19ème) - Avenant à la convention 2018-2021 et ajustement de la subvention 2021 (9.144.295 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes KONÉ, MERZI

Mme KONÉ présente la délibération. Partout en France, la question des repas végétariens et d'une alimentation locale et durable mobilise. Le futur Plan alimentation durable en cours d'élaboration porte l'objectif ambitieux d'atteindre 100% d'alimentation durable dans les cantines d'ici 2026, dont 50% de produits de proximité issus des circuits courts. Le groupe Écologiste et Citoyen a toujours milité en faveur d'une alimentation saine et de qualité pour tous et toutes. Il s'agit d'abord d'une question de justice sociale et sanitaire. Les cantines scolaires, en premier plan, doivent proposer aux enfants une alimentation bio, locale, de saison, à partir de produits frais, cuisinés, non industriels. Pour cela, il faut relocaliser les cuisines dans les écoles, et passer par des investissements sur les infrastructures, et une adaptation et une réorganisation logistiques des services.

Concernant les cantines scolaires, la question des contenus plastiques, parfois encore utilisés dans la préparation et le service des repas, doit être abordée. La lutte contre le plastique fait partie du vote éthique du plan Climat Énergie de Paris. Le plastique contient, sous certaines formes, phtalates, styrène et bisphénol A, connus comme étant des perturbateurs endocriniens. Ces agents chimiques, par leur configuration proche des hormones, peuvent les perturber. Un plan de sortie du plastique doit donc être mis en place, afin de changer durablement les pratiques et supprimer tout usage du plastique dans la chaîne d'approvisionnement, de production et de distribution des repas. Le groupe écologiste avait fait voter un vœu en mai 2018, qui a permis d'obtenir l'engagement de la Ville de Paris pour des cantines sans plastique à

l'horizon 2022. Le temps presse, cette promesse doit être tenue, les écologistes resteront attentifs à cette sortie du plastique dans les délais.

La délibération permet également d'évoquer l'importance de la lutte contre le gaspillage alimentaire. À Paris, dans la restauration collective, ce gaspillage représente jusqu'à 37% de l'alimentation achetée pour les repas, alors que le nombre de repas servis par les Restos du Cœur a doublé en 15 ans. Cette situation ne peut plus durer et justifie le combat contre le gaspillage alimentaire dans les cantines. La convention pluriannuelle d'objectifs et de financement est un moment clé pour réévaluer la politique de chaque Caisse des Écoles, en termes de restauration scolaire (dont péri et extrascolaire). Depuis 2 ans, dans le 19^e arrondissement, deux repas végétariens sont servis chaque semaine, ce qui représente une belle avancée. Mais un engagement de mandature est à rappeler, celui du déploiement du menus végétariens alternatifs, un souhait que manifestent depuis des années les écologistes. Ainsi, le groupe espère qu'il sera mis en place rapidement dans le 19^e. Toutes ces actions doivent pouvoir se construire en lien avec les écoles, les enseignants, agents, équipes du périscolaire, et surtout les élèves, en les associant au choix de ces évolutions.

Mme JEMNI remercie Mme Koné de son intervention et précise avoir pris la présidence de la séance, le temps d'une brève sortie du Maire.

Mme MERZI répond brièvement à l'intervention très complète de Mme KONÉ, qui relève des objectifs et actions mises en œuvre par l'exécutif. Il y a deux délibérations sur la Caisse des Écoles. Les conventions d'objectifs comprennent ainsi les orientations stratégiques en matière d'alimentation durable, la poursuite de la sortie du plastique, l'agriculture biologique, le développement de produits labellisés, la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'autre élément posé dans ces conventions est la relocalisation de la cuisine au plus près des établissements scolaires. Ce travail est en cours, et la première étape amorcée avec l'augmentation de la production locale et la promotion de repas équilibrés, de saison. Le but est de développer les denrées brutes et de réduire la dépendance à l'industrie agro-alimentaire, d'augmenter la souplesse de la cuisine centrale. Plusieurs cuisines reviennent déjà au traditionnel, comme la cuisine Bois qui a démarré sur le secteur. À la rentrée scolaire 2021, ce processus de décentralisation va se poursuivre, comme la cuisine Bolivar qui sera desservie par la cuisine du collège Charles Péguy, la cuisine Eugénie-Cotton dans le secteur place des Fêtes qui desservira les écoles et jardins d'enfants du secteur, la cuisine Suzanne Lacore, la cuisine Colette Magny.

En conclusion, le travail est en cours sur cette convention d'objectifs, et a été évoqué en comité de gestion il y a quelques jours. Concernant le Plan d'alimentation durable, Mme FERAY (absente aujourd'hui) y participe activement, une série d'ateliers est organisée dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, très prochainement présenté au Conseil de Paris.

Mme KONÉ précise que son propos portait sur la délibération DASCO 51.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 3 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 3 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

24. 2021 DASCO 81 Collèges publics dotés d'un service de restauration autonome - Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2021-2022

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes KERBOUA, MERZI

Mme KERBOUA prend la parole. Suite à l'adoption en 2014 de la tarification unique pour la restauration scolaire, cette délibération vise à actualiser les tarifs de restauration pour les commensaux de l'année scolaires 2021-2022. L'absence d'annexe concernant les tarifs pour les commensaux est déplorée, la hausse de l'actualisation, le montant de cette hausse ne sont pas connus. Néanmoins, le groupe Changer Paris votera pour cette délibération.

Mme MERZI répond que le montant est indiqué dans la délibération. Les tarifs proposés dans les établissements concernés sont bien mentionnés, et prennent en compte le changement de tarif minimum de référence, revalorisé de quelques centimes, conformément à l'évolution des tarifs forfaitaires de l'URSSAF. Pour le 19e, la délibération concerne trois établissements, les collèges Budé, Méliès et Pailleron.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 3 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 3 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Éric THÉBAULT, rapporteur :

25. 2021 DAC 40 Subventions (538.180 euros), conventions et avenants avec 101 associations et organismes dans le cadre des événements estivaux soutenus par la Ville de Paris.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme TOUBIANA, M. THÉBAULT

Mme TOUBIANA intervient sur la forme de la délibération. Avec 101 associations citées, il est compliqué d'étudier en quelques jours la masse de projets inclus, décrits en une phrase dans un tableau. Il n'y a pas de fiches de présentation des associations, seulement 7 conventions d'exposition, il est donc difficile de se prononcer. Le groupe Changer Paris s'abstiendra.

M. THEBAULT répond à la question de la forme, en évoquant le fond de cette délibération un peu exceptionnelle, relative à événement exceptionnel. La série de subventions concerne un seul festival à Paris, l'Hyper Festival. Celui-ci est issu d'un appel à projets, adressé à des compagnies pour qu'elles utilisent l'espace public, les jardins, des lieux peu employés par les équipes artistiques, afin d'offrir des spectacles tout l'été à travers toute la ville, et de relancer l'activité artistique. C'est un festival ambitieux, qui puise son origine dans « L'Été particulier » de l'été 2020, lancé après les élections municipales de manière un peu précipitée. La proposition de l'Hyper Festival est plus ajustée et pertinente du point de vue artistique et territorial. Les équipes de la DAC ont beaucoup travaillé. Certes, la délibération n'est pas finalisée et sera normalement présentée sous une forme plus propre au Conseil de Paris, mais il s'agit de rendre hommage au travail considérable des équipes de la DAC, effectué en quelques semaines (expertise, examens). Le dialogue établi et la construction des événements avec les arrondissements est une innovation politique, une manière de répondre à la promesse de décentralisation. La discussion a permis de clarifier la pertinence des projets artistiques en

fonction du territoire. Le parc des Buttes Chaumont, le bassin de la Villette sont souvent cités comme cadre des représentations. Le travail a donc consisté à élargir l'assise territoriale, enchanter le nord de l'arrondissement. Le but est de proposer des spectacles gratuits tout l'été pour les Parisiennes et Parisiens, avec une attention particulière pour ceux qui ne partiront pas en vacances. C'est pourquoi les équipes artistiques et leurs propositions ont été projetées dans les jardins publics (Serge Gainsbourg, le parc de la Butte du Chapeau rouge), dans les patrimoines des bailleurs sociaux, les EHPAD. Il s'agit d'une démonstration d'« aller vers », d'harmoniser la programmation et les emplacements, la diffusion à l'échelle parisienne. Les chiffres témoignent de l'ambition portée.

La subvention de 538 000 euros se divise entre 450 000 euros pour le spectacle vivant (musique, etc.) et 88 000 euros pour les arts visuels. Cette délibération révèle surtout la capacité de la Ville à faire levier et à engager ses partenaires, tels le Conservatoire National de Musique et Danse à hauteur de 500 000 euros, la CAF pour 70 000 euros, la Préfecture d'Île-de-France pour 70 000 euros, la DRAC pour 158 000 euros. Le montant total de la subvention soutient 219 projets, sur les 800 proposés. Le choix a été difficile, de très bons projets n'ont pas été retenus. Le ratio est à noter, les partenaires ont engagé environ 1,3 million, qui, une fois divisés, donnent une moyenne est de 5 945 euros par projet. Ce n'est pas du saupoudrage, les équipes ont les moyens de travailler.

Pour conclure sur la décentralisation citée plus tôt, sur les 450 000 euros de la Ville, 100 000 euros ont été réservés aux mairies d'arrondissement, dont 8 500 euros à la Mairie du 19^e. Celle-ci a choisi d'accompagner la DAC, de chercher les équipes et propositions pertinentes pour le territoire. Le 19^e accueillera le Surnatural Orchestra et un grand karaoké dans les Orgues de Flandres, un événement inédit. La terrasse du Cabaret Sauvage proposera des spectacles gratuits, un endroit très agréable pour les Parisiens et les habitants du 19^e. Enfin, le collectif « Pièces à emporter », bien connu dans les quartiers populaires, jouera des courts formats en extérieur (place Achard, square Curial, jardin du Ver têté, centre social Tanger). C'est une fierté de présenter cette délibération extraordinaire, comme l'est ce festival.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité.

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 3 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 36 dont 3 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 4 (LR)

QUESTION

26. Q192021053 Question posée au Maire du 19^{ème} par Marie Toubiana et les élus du groupe Changer Paris, les Républicains et Indépendants relative à la réunion du 17 Juin 2021, à la Mairie du 19^{ème} arrondissement, sur la problématique du crack.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes TOUBIANA, GUY

Mme TOUBIANA présente sa question. Depuis le début de la mandature, le groupe Changer Paris ne cesse d'interpeller l'exécutif sur la problématique du crack. Le groupe a appris par voie de presse que trois réunions ont eu lieu à ce sujet avec la Maire de Paris, dont deux à la Mairie du 19^e.

Il est demandé la raison pour laquelle le groupe Changer Paris n'a pas été invité à y participer, sachant qu'il participe à la Caisse des Écoles, au budget participatif, étant le premier groupe

d'opposition avec cinq élus. Le groupe proteste contre cette absence de démocratie. Il ne sera pas développé ici les récents incidents au jardin d'Éole, et la situation insupportable pour les habitants. La presse ne mentionne que le jardin d'Éole, or les toxicomanes occupent toujours la place Stalingrad. Il est demandé un éclairage sur les mesures qui ont été décidées, au-delà du sujet du jardin d'Éole, car le problème des toxicomanes à Stalingrad perdure.

M. DAGNAUD réitère une remarque déjà formulée à Mme TOUBIANA : la frustration subsiste à l'issue de ses interventions systématiques sur le problème du crack, car elle n'intègre jamais de solution. Le prochain Conseil de Paris a prévu de réserver un temps durant la séance, afin que chaque groupe présente ses propositions. Celles du groupe Changer Paris sont donc vivement attendues, après ces critiques et propos de tribune. Néanmoins, une opposition est d'autant plus écoutée et importante qu'elle apporte des propositions utiles.

Mme GUY explique que ces réunions, dont deux ont eu lieu à la Mairie du 19^e dans un contexte sanitaire limitant la jauge, ont été organisées à la demande de la Maire de Paris. La Mairie d'arrondissement n'était donc pas la « puissance invitante », la Maire de Paris s'est chargée de réaliser les invitations. Ces réunions étaient destinées à entendre les riverains et les associations de réduction des risques, or Mme TOUBIANA n'entre pas dans ces catégories. Par ailleurs, la Maire de Paris est libre de ses invitations, aux réunions où elle souhaite entendre des habitants. Quand Mme PÉCRESSE s'est rendue avec Mme DATI au jardin d'Éole pour rencontrer les riverains, au moment de la campagne électorale, la majorité municipale ne s'est pas émue de ne pas avoir été invitée. Mme PÉCRESSE avait le droit d'aller à la rencontre des habitants, la réciproque est donc possible. Le groupe Changer Paris aura l'occasion de s'exprimer lors du débat organisé au prochain Conseil de Paris.

M. François DAGNAUD propose ensuite au Conseil d'adopter dans un vote unique les autres projets de délibérations soumis pour avis et qui n'ont pas fait l'objet de demandes d'interventions.

Ces projets sont adoptés à l'unanimité des votant.e.s, soit par 40 voix pour dont 3 pouvoirs, sauf pour les délibérations DJS 73 et DAC 587 pour lesquelles Mme JACOBS n'a pas participé au vote.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun orateur ne demandant la parole, M. DAGNAUD lève la séance du Conseil d'arrondissement à 21h30.

La Secrétaire de séance	Le Maire du 19 ^e arrondissement
 Alice TIMSIT	 François DAGNAUD